

# « Maîtriser les fondamentaux du leadership dans la perspective de manager une équipe »

## Public :

Cadres, managers, responsables de secteur en entreprise ou responsables d'association désireux d'améliorer leurs compétences en gestion d'équipe par des approches concrètes et professionnelles

## Prérequis :

Savoir lire et écrire le français

## Durée de formation :

14 heures  
4 jours

## Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0784634367 ou par email : [contact@thomas-more-academia.org](mailto:contact@thomas-more-academia.org)

## Objectifs :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'employer les outils du leadership en vue de manager une équipe

## Moyen et modalité :

Présentiel

Théorie et pratique : mise en situation et jeux de rôle

## Moyens Techniques :

Table, chaise, livret personnel

## Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par le stagiaire.

Document actualisé le 04/03/2024

## Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

### **Questionnaire**

## Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

## Handicap :

Toutes les formations dispensées à THOMAS MORE ACADEMIA sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

#### **AGEFIPH**

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK  
Contact mail uniquement  
rhf-idf@agefiph.asso.fr

#### **MDPH**

MDPH 75 de Paris 69 rue de la Victoire 75009 Paris  
01 53 32 39 39 ou 0 805 80 09 09 (Numéro vert)  
contact@mdph.paris.fr

#### **CAP EMPLOI**

43 Bis Rue d'Hautpoul  
75019 - Paris  
Tel : 01 44 52 40 60

#### **Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés**

Fédération APAJH  
33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15

## Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

## Le Prix :

Sur demande

## Contact :

Ségolène du Closel  
contact@thomas-more-academia.org  
0784634367

Document actualisé le 04/03/2024

QUELQUES CHIFFRES :

Depuis janvier 2022 :

<b>25</b> Promotions	Taux de satisfaction :	Nombre de stagiaire 230	Taux de réussite
-------------------------	------------------------	----------------------------	------------------

Document actualisé le 04/03/2024

# « MAITRISER LES OUTILS FONDAMENTAUX DU LEADERSHIP DANS UNE PERSPECTIVE DE MANAGEMENT »

## PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

### **Objectif :**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en pratique des outils de leadership dans la perspective de manager une équipe.

**MODULE 1 :** Analyser les fondamentaux du leadership et du management

**Durée :** 4

**Objectif :** A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'analyser et intégrer les fondamentaux du leadership et du management, pour une gestion optimale d'une équipe

Chapitre 1 : Identifier et intégrer les trois piliers de la gestion optimale d'une équipe

Chapitre 2 : Analyser la compréhension des dynamiques de groupe et de la communication interpersonnelle, pour améliorer la pratique du leadership personnel et du management d'équipe

...

Évaluation Module 1

**MODULE 2 :** Appliquer une intelligence collaborative

**Durée :** 5

**objectif :** A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'appliquer une intelligence collaborative pour améliorer la communication et la collaboration au sein d'une équipe

Chapitre 1 : Identifier et comprendre les obstacles en particulier dans un contexte professionnel managérial

Chapitre 2 : Analyser des impacts négatifs de la résistance sur la performance et la dynamique d'équipe

Chapitre 3 : Appliquer des comportements interpersonnels optimaux

...

Évaluation Module 2

**MODULE 3 :** Définir les objectifs et l'importance d'une prise de décision

**Durée :** 5

**Objectif :** A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de définir les objectifs et l'importance d'une prise de décision pour affiner les processus décisionnels

Chapitre 1 : Maîtriser les fondamentaux de la prise de décision

Chapitre 2 : Définir les objectifs stratégiques

Chapitre 3 : Maîtriser les techniques avancées de prise de décision

...

Évaluation Module 3

Document actualisé le 04/03/2024

## CV DU FORMATEUR

# DU CLOSEL SEGOLENE

14 avenue Franklin Roosevelt - 75008 + Paris - France – segolene@thomas-more-academia.org -  
Portable : 07 84 63 43 67

### Expériences professionnelles

#### **DELEGUEE GENERALE – THOMAS MORE ACADEMIA (DEPUIS JANVIER 2022)**

Description des compétences acquises et des réussites durant le poste

##### **Compétences acquises :**

Lancer un nouveau projet : développement d'une vision et mise en œuvre  
Conduire un projet complexe  
Faire avancer seule un projet  
Devenir formatrice (conseillère) pour l'association  
Développer une formation au-delà du programme initial  
Recruter des auditeurs et conseillers pour inscrire le projet dans la pérennité

##### **Réussites :**

Expériences transformantes vécues par les auditeurs durant la formation  
Taux de satisfaction des auditeurs de 98%  
Objectifs numériques dépassés : 200 personnes formées en 2 ans ;  
8 conseillers en formation  
Organisation réussie d'une journée « alumni »  
Organisation réussie de formations de formateurs  
Conseil d'administration recruté parmi les alumni  
Organisation d'un colloque au Parlement européen  
Organisation d'un voyage d'étude et de cohésion à Londres

#### **PROFESSEUR UNIVERSITAIRE DE BIOETHIQUE EN ARGENTINE (BUENOS AIRES) – Universidad Austral (2018-2020)**

##### **Description des compétences acquises**

Elaborer un programme de formation universitaire, théorique et pratique  
Délivrer un cours hebdomadaire de 4h consécutives en maintenant l'attention des étudiants, en espagnol  
Travailler en équipe avec le professeur directeur de la chaire  
Concevoir et faire passer des examens oraux et écrits  
Accompagner les étudiants dans la durée

##### **Réussites durant le poste**

Qualité de réflexion des étudiants  
Qualité des liens tissés avec les étudiants  
Qualité de l'évaluation reçue de la part des étudiants

Document actualisé le 04/03/2024

## DIRECTRICE GENERALE – FONDATION LEJEUNE ARGENTINE (2018-2021)

### Description des compétences acquises

Faire émerger ex nihilo un projet complexe à l'étranger  
Capacité d'adaptation à des interlocuteurs d'une autre culture  
Réunir et motiver des professionnels variés : soignants et institutionnels  
Communiquer et enthousiasmer les parties prenantes  
Développer une vision, tout en menant à bien les tâches opérationnelles

### Réussites durant le poste

Liens de qualité développés avec les institutionnels locaux  
Naissance de la fondation et de l'institut de soins prévus  
Patients pris en charge et soignés



---

## FORMATION UNIVERSITAIRE

2017-2024 : Doctorat en Sciences sociales (Universidad del Salvador, Buenos Aires)  
1998-2001 : Licence en philosophie (Université de la Santa Croce (Rome))  
2001-2002 : Diplôme équivalent Master en communication institutionnelle (IRCOM)  
1992-1996 : Master en histoire contemporaine (Paris IV – Sorbonne)



---

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### Autres diplômes :

2015-2016 : Master en administration d'entreprises (IAE, Buenos Aires)  
2021 : Bilan de compétences avec ACTE  
2021: Formation au leadership authentique

### Autres Compétences

- Prise de parole en public
- Cheville ouvrière de groupes bénévoles
- Rédaction

### Langues

- Espagnol courant
- Anglais niveau B2

Document actualisé le 04/03/2024

# ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de THOMAS MORE ACADEMIA en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, THOMAS MORE ACADEMIA a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de THOMAS MORE ACADEMIA, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 04/03/2024

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « THOMAS MORE ACADEMIA » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « THOMAS MORE ACADEMIA » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « THOMAS MORE ACADEMIA », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « THOMAS MORE ACADEMIA ».

## Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « THOMAS MORE ACADEMIA » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « THOMAS MORE ACADEMIA » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « THOMAS MORE ACADEMIA », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « THOMAS MORE ACADEMIA » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « THOMAS MORE ACADEMIA » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

Document actualisé le 04/03/2024



	<b>Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement</b>	<b>Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement</b>
<b>Délai de rétractation applicable</b>	10 jours	14 jours
<b>Point de départ du délai</b>	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

### **Dédommagement, réparation ou dédit**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « THOMAS MORE ACADEMIA » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « THOMAS MORE ACADEMIA ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

Document actualisé le 04/03/2024

« THOMAS MORE ACADEMIA », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « THOMAS MORE ACADEMIA » au Client. « THOMAS MORE ACADEMIA » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « THOMAS MORE ACADEMIA » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « THOMAS MORE ACADEMIA » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « THOMAS MORE ACADEMIA »
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « THOMAS MORE ACADEMIA » ou par voie électronique à : « THOMAS MORE ACADEMIA ». En particulier, « THOMAS MORE ACADEMIA » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « THOMAS MORE ACADEMIA » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris 17 sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 04/03/2024